



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et la protection de la santé du personnel communal

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,
En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui d'une demande de crédit pour la prévention de la discrimination et la protection de la santé du personnel communal.

1. Introduction

Le budget communal, dans la rubrique « Ressources humaines », ne tient pas compte de certaines exigences en matière de prévention et de protection de la santé de nos collaborateur·trice·s.

Pour le budget de l'exercice 2023, nous vous proposons d'ajouter une ligne d'un montant de CHF 10'000.- afin de tenir compte des éléments que nous développons ci-après.

2. Développement

LGBTQIA+

Le 9 février 2020, le peuple suisse disait oui à la protection des personnes en acceptant la modification du code pénal et du code pénal militaire (discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) à 63%. Dans notre canton, la population a accepté à environ 70%.

Un postulat a été déposé au Grand Conseil neuchâtelois en août 2021 afin de demander au Conseil d'État de dresser un bilan de la situation en matière de lutte et de prévention. Ce postulat demande également au gouvernement neuchâtelois de proposer des mesures concrètes.

Les Communes ont été interpellées par les services de l'État à ce sujet cette année. Force est de reconnaître que nous n'avons pas encore pris de mesures, même si une sensibilisation est faite dans le cadre de la formation, au niveau des éducatrices et éducateurs notamment.

Une question écrite qui traitait de ce sujet a été déposée cette année au Conseil général : « Une Grande Béroche pour toutes et tous ».

Au vu de ces éléments, nous estimons nécessaire de proposer un budget pour la sensibilisation, la prévention et la formation de nos collaboratrices et collaborateurs à cette thématique.

Prévention – protection de la santé

Comme c'est le cas au niveau cantonal et dans plusieurs communes du canton, nous n'avons actuellement pas de groupe de confiance institué ou de contrat cadre avec un institut spécialisé en matière de prévention du harcèlement ou de discrimination.

Bien que le Service des ressources humaines soit évidemment à disposition pour recevoir les membres du personnel communal en cas de souci, il peut parfois être difficile pour les personnes de se confier directement à son employeur.

Pour pallier ce manque, nous souhaitons nous approcher d'un organisme doté de compétences en la matière afin de proposer à nos collaboratrices et collaborateurs un soutien en cas de difficulté. Il paraît important de pouvoir proposer un organisme neutre compétent.

En cas d'accord de votre autorité, un contrat cadre serait envisagé et le Service des ressources humaines serait informé selon la situation et la nécessité des cas ouverts et des coûts.

3. Coûts financiers

Afin de mettre en œuvre ces deux thématiques durant l'année 2023, nous proposons de porter la somme totale de CHF 10'000.-.

Pour la sensibilisation et la prévention sur les questions LGBTQIA+, nous envisageons particulièrement de l'information et de la formation pour environ CHF 5'000.-.

Concernant la prévention par un institut spécialisé et neutre, nous portons également un montant de CHF 5'000.- au budget 2023.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de création d'une ligne budgétaire supplémentaire de CHF 10'000.- pour l'exercice 2023 et les suivants.

La commission des finances a été consultée lors de sa séance du 24 octobre 2022 et a préavisé favorablement cette demande, à l'unanimité.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 26 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani



Arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et la protection de la santé du personnel communal

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'article 38 alinéa 1, lettre b) de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 26 octobre 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit annuel d'engagement de CHF 10'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise en œuvre de la prévention de la discrimination et la protection de la santé du personnel.
- Art. 2 :** La dépense sera portée en charges du compte de résultats à la rubrique budgétaire « 221 Ressources humaines » dans le compte suivant :
« 31320.09 Protection, prévention santé, discrimination ».
- Art. 3 :** Cette nouvelle dépense sera inscrite de manière pérenne au budget de fonctionnement à partir de l'exercice comptable 2023.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum